



# BULLETIN D'ADHESION 2024/2025

Photo prise par un  
membre du bureau  
lors de l'inscription

## BIENVENUE CHEZ MULTY K'DANCES

- Nouvel(le) adhérent(e)  
 Réinscription

N° Adhérent : \_\_\_\_\_ (A remplir par MultyKdances)

### **INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT(E) / DANSEUR(SE) :**

**1 fiche par adhérent. Ecrire en MAJUSCULE**

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Si mineur : Âge au 1er septembre (Cf Verso) : \_\_\_\_\_  
Adresse Postale : \_\_\_\_\_  
e-mail : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_  
Pseudo Facebook : \_\_\_\_\_

- J'accepte que mon image soit diffusée sur les différents supports utilisés par l'Association.  J'accepte de recevoir des informations et invitation par mail de MULTY K'DANCES

Je souhaite être membre des groupes Whatsapp correspondant à mes cours. (Cf conditions au verso de la fiche) OUI  NON

Comment avez-vous connu l'association ? (Google, Forum, Amis ?): \_\_\_\_\_

### **CHOIX DES COURS :**

1 cours d'essai maximum par type d'activité

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
18h30-19h30	Djembel		West Coast Swing Débutant	Djembel
19h30-20h30	Zumba	Kizomba Evolutif	West Coast Swing Intermédiaire	Zumba
20h30-21h30	Danses latines Batchata/Salsa		West Coast Swing Avancé	

\*libération de la salle à 22h00

**TARIF** (Cochez le tarif Correspondant)

1 Personne		Couple (Nom ou adresse identique)	
1 Cours (200€)	Formule illimité (300€)	1 Cours (350€)	Illimité couple (450€)

Adhésion : 20€ par personne En couple avec : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

### **INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT DES COURS + ADHESION**

**Adhésion (20€)**

**Cours :**

Si espèces, montant : .....

- Espèces  
 Espèces

- Chèque \*1 (Hors Chèques loisirs «ANCV»)  
 Chèques (x1global ou 3)

Chèques sport et/ou vacances « ANCV »

N° de chèque	Banque	Titulaire du compte	Montant	Encaissés le
			20.00€	A l'adhésion
				30 septembre 2023
				31 octobre 2023
				30 novembre 2023

**ATTESTATION :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Adhérent ou représentant légal de l'adhérent de MULTY K'DANCES, reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à .....le, .....

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

**BIENVENUE CHEZ MULTY K'DANCES**

Adresse postale : Multy K'Dances – Mairie de Maurepas – Association MKD – 2 rue d'Auxois – 78310 MAUREPAS

Lieu des cours : Salle polyvalente – Stade du bout des clos – (Face station-service Auchan) – 78310 MAUREPAS

Mail : [multykdances@gmail.com](mailto:multykdances@gmail.com)

Tél : 07.69.94.54.65

Site : [www.multykdances.com](http://www.multykdances.com)

Association loi 1901, n° W782000563 déclarée le 08/04/2005 – SIRET : 519 928 006 000 123

**Tout dossier INCOMPLET ne pourra être pris en considération**

**Pièces à fournir : Bulletin d'adhésion au recto complété et signé – règlement adhésion 20€\*1 - règlement des cours :**

*Espèces/chèques/chèques sport et/ou vacances « ANCV », possibilité de faire 1 chèque global encaissé le 30 septembre ou 3 chèques, suivant dates ci-dessous)*

**\*2 INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL, SI DANSEUR(SE) MINEUR(E) :**

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

Tel. Mobile : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

J'autorise l'Association ou son représentant à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de l'adhérent mineur ainsi que le transport dans le centre hospitalier désigné par une équipe compétente (pompiers, SAMU).

*Il est demandé au représentant légal d'accompagner leurs enfants, pour s'assurer de la présence du professeur ou d'un représentant de l'Association et de venir les récupérer dès la fin du cours. Les mineurs adhérents sont sous la responsabilité de l'Association pendant les heures de cours ; en dehors de ces horaires et de la salle de cours, l'Association se décharge de toute responsabilité.*

**Conditions d'utilisation de What's app**

Des groupes Whatsapp existent pour permettre la communication entre les adhérents, les professeurs et le bureau de l'association. Ces groupes ont pour objectif le partage rapide d'informations lors de problèmes (indisponibilité de la salle, retard du professeur, oubli de vêtement, etc.) mais aussi pour partager les vidéos faites pendant les cours ainsi que des informations concernant l'activité (soirée à thème par exemple). Ces groupes sont FERMES ce qui veut dire que seuls les élèves du cours, les professeurs et les membres du bureau qui sont les administrateurs auront accès à ces vidéos. Si un membre ne veut tout de même pas apparaître sur ces vidéos, il doit le spécifier explicitement au professeur. Seuls les membres du bureau et les professeurs peuvent filmer et publier des vidéos. Il est interdit de rediffuser des vidéos des cours en dehors de ces groupes.

**CONDITIONS GENERALES D'ADHESION**

- 1) Le paiement de l'adhésion et des cours devra se faire en totalité, le jour de l'adhésion en espèces, par chèque bancaire (2,3 ou 4 chèques différents) ou par chèques loisirs et/ou sport « ANCV ». Les chèques des cours seront encaissés comme suit : fin septembre, fin octobre, fin novembre. Le chèque d'adhésion, **obligatoirement distinct**, d'un montant de 20€ sera encaissé au moment de l'inscription.
- 2) En contrepartie du montant des cours, l'association s'engage à délivrer 30 semaines de cours dans l'année.
- 3) Si ces 30 semaines de cours ne peuvent pas être respectées par l'association, chaque semaine manquante sera remboursée à raison de 1/30<sup>ème</sup> du montant total des cours à la fin de l'année.
- 4) Les cours seront maintenus sous réserve d'un nombre minimum de participants.
- 5) La non-fréquentation des cours, pour quelque motif que ce soit, ne pourra entraîner aucun remboursement ni partiel ni total.
- 6) L'Association considère comme « couple » un danseur et une danseuse inscrits dans le même cours.
- 7) Un « couple » a le même nom ou la même adresse. En particulier, ne sont pas considérés comme couple des danseurs se retrouvant dans le cadre de MultyKdances.
- 8) Les personnes s'inscrivant aux danses de couple s'engagent à venir de façon régulière aux cours. En effet, des chorégraphies sont travaillées pendant plusieurs cours et il peut être compliqué de rattraper plusieurs cours. Le professeur se réserve le droit de refuser ces personnes jusqu'à la prochaine chorégraphie.
- 9) En cas d'accident dans le cadre des activités, l'adhérent est tenu de le déclarer dans les 48 heures, l'assurance couvrant les dommages engageant la responsabilité civile. Cette assurance ne peut pas fonctionner en cas de non-respect du règlement intérieur. Il est conseillé aux adhérents de souscrire à une assurance complémentaire individuelle accident.
- 10) En cas de vol, MULTY K'DANCES décline toute responsabilité.
- 11) Pour les adhérents mineurs, il est expressément demandé aux parents d'accompagner leurs enfants, pour s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du bureau et venir les rechercher dès la fin du cours, dans la salle. En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'association ne saurait être tenue responsable de tous problèmes extérieurs à la salle de cours.
- 12) Informations CNIL :  
Les informations recueillies sont nécessaires pour une adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser au Trésorier.
- 13) Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, aucun cours ne sera dispensé.
- 14) L'adhérent s'engage à respecter les consignes sanitaires et de sécurité en vigueur dans la salle qui nous est mise à disposition par la Mairie de Maurepas. Le non respect de ces obligations peut conduire à l'exclusion de l'adhérent sans possibilité de remboursement.
- 15) Les informations portées sur la fiche individuelle peuvent être transmises aux Fédérations et organismes d'assurance auxquels l'Association MULTY K'DANCES est affiliée. L'assurance de Multykdances couvre la responsabilité civile légale.
- 16) Les informations portées sur la fiche d'inscription sont traitées informatiquement. La loi du 06.01.1978 (art. 26 et 27) donne un droit d'accès et de rectification à l'adhérent. Elles pourront être supprimées de la base de données sur simple demande par courriel à l'adresse [multykdances@gmail.com](mailto:multykdances@gmail.com) de l'adhérent à la fin de la saison.
- 17) Un seul cours d'essai maximum est autorisé par type de cours pour les nouveaux adhérents. Le dossier complet devra être retourné dès le 2eme cours